

Lettre ouverte au Président Andry Rajoelina et au Premier-ministre Eugène Mangalaza

Blog d'Alain Rajaonarivony - 25/11/09

André RASOLO

Ancien Ministre. Professeur de sociologie politique
Université d'Antananarivo

Mamy ANDRIAMASOMANANA

Directeur territorial. Professeur agrégé

À l'attention de

Monsieur Andry Nirina RAJOELINA

Chef de l'État. Président de la Transition

Monsieur Eugène MANGALAZA

Premier Ministre. Chef du Gouvernement d'Union Nationale de la Transition

Objet : « sortir des blocages » - lettre ouverte au Président et au Premier ministre

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre,

Comme de nombreuses voix qualifiées qui s'élèvent et la majorité de la population qui vient à désespérer des blocages qui empêchent la constitution du Gouvernement d'Union Nationale de la Transition, nous avons voulu apporter quelques propositions que nous avons pris le soin d'asservir au travers de discussions et d'échanges avec

- des représentants locaux – non-officiellement mandatés - des mouvances politiques,
- des autorités politiques, civiles et militaires de la transition,
- des émissaires locaux – délégués intermittents ou permanents - de chancelleries locales et d'institutions internationales,
- d'anciens premier-ministres, ministres et chefs d'institutions,
- et surtout de deux des chefs de file des mouvances.

Parce que vous êtes, conjointement, les deux principales personnalités qui êtes qualifiées au regard des accords signés devant la communauté internationale et mandatées par ces accords - « Au nom du Peuple Malagasy » - nous vous interpellons respectueusement et solennellement pour exercer l'entièreté de vos prérogatives dans l'urgente constitution de ce gouvernement.

Pour ce faire, nous proposons une procédure simple, entièrement conforme, à la fois
- à la Charte de la Transition et aux quotas de répartition arrêtés par l'acte additionnel d'Addis-Abeba,
- au décret de nomination anticipée du Premier ministre.

Tout d'abord, nous nous permettons tout simplement de rappeler que conformément aux articles 4 et 5 de la Charte de la transition signée à Maputo : « **Le Président de la transition qui exerce les fonctions de Chef de l'État [...] Nomme et révoque, sur proposition du Premier Ministre, les membres du Gouvernement** ».

Aussi, en respect à la **hiérarchie des normes**, rien ne peut s'opposer à ce que le Premier ministre vienne à proposer au Chef de l'État des noms correspondant à chaque portefeuille ministériel.

Il sera alors de la responsabilité du Président

- d'une part de confirmer ou d'infirmier les propositions avancées – en tenant compte des consultations prescrites par l'acte additionnel d'Addis-Abeba,
- d'autre part de s'astreindre à respecter les quotas de répartition définis par le même acte.

Toutefois, conscients des contingences politiques, nous avançons aussi les trois propositions complémentaires qui visent à réduire les pressions et les blocages qui ont, jusqu'alors, compromis la constitution du gouvernement d'Union nationale.

1. Le nombre de **31 portefeuilles ministériels** a été arrêté, non seulement en correspondance avec les ministères actuels, mais aussi pour des motifs évidents de pertinence d'exécution et de préparation budgétaires : les engagements 2009 sont aujourd'hui exécutés et la préparation de la loi de finances 2010 s'est déjà faite sur la base des nomenclatures actuelles.

Aussi, sans céder à l'incantation de « l'intérêt supérieur de Nation », nous sommes convaincus que l'évident intérêt financier du pays, les problématiques d'organisation fonctionnelle (dont quelques soubresauts de contestations sont déjà apparus), ainsi que les contraintes de délais - qui s'imposent à ce gouvernement de la Transition, invitent tout simplement à **ne modifier ni les appellations, ni les nomenclatures, ni les services rattachés à chaque portefeuille ministériel actuel.**

2. Il est proposé de mettre un terme aux « marchandages » relatifs aux portefeuilles ministériels – **y compris les ministères qualifiés de souveraineté.**

Pour ce faire, les « mouvances » pourraient tout simplement proposer, au moins, autant de noms que de ministères à pourvoir – c'est-à-dire au moins un nom en face de chaque portefeuille ministériel (**au moins 31 propositions de noms par mouvance, correspondant aux 31 ministères actuels**).

Le Premier ministre dans ses prérogatives de propositions et le Chef de l'État dans son pouvoir de nomination et de révocation (et d'équilibre politique), pourront et sauront alors prendre leurs responsabilités !!!!

À titre indicatif, l'appartenance d'une personnalité à telle ou telle mouvance ne le qualifie et ne le disqualifie pas a priori pour un portefeuille ministériel, y compris de souveraineté...

3. **En référence au décret de nomination du Premier ministre**, si certaines des propositions correspondant aux nominations relatives à certains ministères, venaient continuer à poser de « réelles crises politiques », cela impliquerait que les ministres en exercice continuent à exercer leur mission conservatoire...

Cette situation induirait, à la fois, une réduction des surenchères de chaque mouvance, mais aussi une possibilité de renouveler les propositions **sans préjudice à l'effectivité et la conduite de l'action gouvernementale** : ceux qui voudront alors « bloquer » auront tout simplement choisi de conserver les ministres en exercice....

Parce que nous sommes conscients de la difficulté de vos tâches respectives ; parce que nous restons particulièrement attachés au respect de la dignité des fonctions que vous exercez, nous nous sommes permis, en tant que responsables politiques – qui avons été sollicités pour « candidater » au titre de telle ou telle mouvance dans ce futur gouvernement - mais surtout en tant qu'intellectuels de la chose publique, de vous soumettre ces quelques préconisations. Celles-ci, nous semble-t-il, diffèrent des **déclarations comminatoires que d'aucuns se permettent d'enjoindre autant au Chef de l'État, qu'au Chef du Gouvernement que vous êtes respectivement.**

Nous restons à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre plus haute et respectueuse considération.

André RASOLO

Mamy ANDRIAMASOMANANA